



Paris, le 5 juin 2024

Compte-rendu FORCE OUVRIÈRE du Comité Social d'Administration des DDI du 3 juin 2024

Retrouvez [ICI](#) les éléments portés par FO en ouverture du CSA

Les points saillants issus de ce CSA :

Plan d'action SGCD :

→ À retenir :

- sur le papier tout va mieux « vu du national ». La réalité du terrain clame l'inverse !
- FO exige que les représentants des agents des DDI soient associés aux plans d'actions départementaux, et consultés sur le projet de fiche de poste des « référents de proximité new-look » et « contrats de service revisités ».

→ À retenir :

- Derrière des constats globalement partagés (en résumé ça ne fonctionne pas au top), des propositions qui interpellent : pour résoudre les problèmes, il faudrait juste plus de directeurs mieux payés et des cafés convivialité. On pousse un peu le trait mais c'est un peu ça !
- FO a bien d'autres préconisations à formuler avant toute prise de décision suite au rapport !

« Rencontres » de l'ATE :

→ À retenir :

- Une usine à gaz qui consomme des moyens humains et financiers pour auto-justifier des conclusions déjà écrites pour une grande partie.
- Pour FO, ce n'est pas l'emballage qui compte, c'est le résultat... et la prise en compte de ses revendications. On verra les conclusions !

Crise agricole :

→ À retenir :

- Le feu couve sous les braises...y compris dans les services d'économie agricole transformés en cocottes minute. Et pour le coup, c'est la grogne qui y couve !!

Point sur les opérations de restructuration

→ À retenir :

- **L'administration centrale a bien du mal à consolider le suivi des restructurations** locales... heureusement que nous avons demandé l'exercice pour éviter les oubliés !

Remise directe Sécurité Sanitaire des Aliments :

→ À retenir :

- Ou comment transférer des missions entre ministères avant de les transférer au privé pour constater que cela pose des problèmes...

JOP 2024 :

→ À retenir :

- Les « grands écarts » ministériels risquent de se voir et se ressentir en DDI plus qu'ailleurs...
- FO obtient le principe que les agents mobilisés et éligibles aux gratifications soient informés d'ici mi-juin...si ce n'est pas le cas, ils peuvent demander des comptes à leur direction !

Crédits de fonctionnement :

→ À retenir :

- On est déjà « à l'os » avant même le milieu de l'année ! Oui la politique de rigueur budgétaire est là, oui elle a des effets palpables.

Rapport de l'IGA sur les DDETS(PP) :

En ouverture de ce CSA, les réponses générales de l'administration :

- Le Secrétaire général du MIOM confirme l'engagement du ministre de maintenir le format des instances des DDI actuelles, à savoir un CSA dans chaque DDI avec une formation spécialisée SSCT.
- Il confirme que la publication de l'accord sur le télétravail le rend désormais applicable de droit, ce qui signifie que toute mesure contradictoire existant au niveau local doit être considérée comme caduque.
- Suite aux revendications portées par FO en matière de restauration collective, le SG propose que le point soit abordé lors de la prochaine formation SSCT des DDI, et d'organiser un groupe de travail dédié le 27 septembre.
- Concernant les « rencontres de l'ATE », 365 ateliers locaux organisés, 39 en cours, 3 ateliers nationaux prévus (1 opéré en Guadeloupe sur l'Outre-Mer, 1 prévu sur ATE/transition écologique fin juillet, 1 prévu sur l'ATE de demain début juillet).
- Concernant l'expérimentation de la semaine « en 4 jours », le ministre de l'Intérieur a choisi de privilégier les services de police judiciaire. FO rappelle que la modalité « 4,5 jours/semaine » existe déjà dans le règlement national des DDI et doit être transposé au niveau local au bénéfice des agents souhaitant y recourir.

Point 1 Approbation du PV du CSA du 15 novembre et 6 décembre 2023

Après prise en compte des remarques des organisations syndicales, les PV sont approuvés.

Point 2 Plan d'action SGCD

De quoi parle-t-on ?

Face au constat que le modèle SGCD ne fonctionne vraiment toujours pas (suite à un [rapport d'inspection](#) diligenté suite notamment à nos alertes) le ministère de l'Intérieur a établi un plan d'action dédié (consultable [ICI](#)) pour sauver le soldat SGCD, qui avait vocation à être décliné dans chaque département (instruction du SG du MIOM consultable [ICI](#)). FO y est aussi au travers de l'ensemble de ses représentants en DDI !

À l'occasion de ce CSA des DDI, l'administration présente l'avancement dudit plan d'action (à consulter [ICI](#)).

Les positions de FO :

Nous ne reviendrons pas sur nos nombreux constats précédents depuis la genèse malheureuse des SGCD, mais nous tenons à rappeler nos propositions et demandes exprimées lors du dernier CSA des DDI, histoire qu'elles ne soient pas considérées comme éteintes :

- donner aux agents des SGCD les moyens d'assurer leurs missions (effectifs, moyens financiers et matériels, formations), redonner du sens à leurs missions en remettant « de l'humain », notamment de la proximité physique et l'amélioration de l'ambiance au sein des services. Et rétablir au passage la situation administrative des agents issus des DDI (PNA sans limitation de durée en particulier).
- mettre en place un référent RH pour chaque ministère au sein des SGC, et affirmer le rôle de pilotage régional des directions régionales en matière de RH.
- structurer une vraie formation de prise de poste pour les nouveaux agents arrivant en SGC, avec des intervenants de chaque ministère afin que nos gestionnaires aient une vraie connaissance de travail sur les dossiers. Avec, le cas échéant, un cycle de rencontre/présence en DDI pour découvrir la nature et l'environnement du service « bénéficiaire ».
- l'obligation pour les SGC d'organiser des permanences RH de proximité, en interface avec le référent de proximité dont le rôle est très variable d'une DDI à l'autre (quand il existe).

Le fait que les gestionnaires proposent des plages de rendez-vous sur site améliore grandement la qualité des échanges et facilite la résolution des problèmes. *In fine*, il s'agit d'un gain de temps pour tout le monde.

- généraliser l'existence d'au moins un référent de proximité à temps plein dans chaque DDI, avec clarification de son rôle (nous y reviendrons).
- remettre en place une capacité d'intervention informatique de proximité quand elle a disparu.
- l'obligation des SGCD de former les agents aux outils déployés par le ministère de l'Intérieur ou en interministériel.
- pour les agents des DDI, mettre en place un espace ressource dématérialisé dédié leur donnant accès à l'ensemble des textes, outils, contacts les concernant. Les agents doivent sans cesse compiler des documents pour savoir qui contacter, pour l'action sociale...
- simplifier les procédures...et pas les droits !
- établir la collégialité du pilotage des SGCD, assurer le suivi des contrats de service dans le respect des instances de dialogue social locales représentant les bénéficiaires des SGCD, mettre en place des référents par ministère en matière de RH de proximité des agents concernés, et les ouvrir aux agents des DDI sans chantage à l'obligation d'intégration aux corps du MI !
- Donner des gages en matière d'harmonisation vers le haut et non vers le bas (remettre 2 cycles de mobilité annuels par exemple, ou donner une suite à notre plateforme de revendications sur la restauration collective)
- Ne pas étendre la tache d'huile SGCD au niveau régional !



Pour ce qui est de l'avancement du plan d'action présenté ici, il paraît encore bien « hors sol » vu du terrain.

Sans doute que certaines des démarches engagées porteront leurs fruits, nous nous attacherons à ce que le fruit soit comestible !

Nous nous arrêterons sur 2 sujets ciblés :

- l'association des représentants du personnel à l'établissement des plans d'action locaux : le libellé « le dernier recensement réalisé auprès des préfectures indique que 100 % ont effectué une concertation avec leurs organisations syndicales » confirme que les représentants des agents en DDI en tant que « bénéficiaires » ne sont pas naturellement associés...c'est le moins que l'on puisse dire !
- l'évolution des fonctions du référent de proximité : si l'on en croit la fiche présentée par l'administration, la fiche de poste dont nous n'avons eu aucune communication est en cours de validation. Avant diffusion « France entière » sans aucune consultation des OS représentatives des DDI ?

Ces 2 constats sont symptomatiques d'une totale absence de réel dialogue social sur le sujet SGCD « vu des DDI ». Alors 2 options se présentent : un changement de cap réel et immédiat, ou arrêter de mentir et l'assumer.

Pour ce qui est enfin du chantier relatif à la redéfinition du rôle des « référents de proximité », il aura fallu insister pour disposer à quelques encablures du présent CSA du projet de fiche de poste de « délégué à l'appui au pilotage ». Ce délai insuffisant de consultation ne nous permettra pas de porter d'avis consolidé en cette instance, l'importance de ce sujet nécessitant pour FO de mettre en place une concertation spécifique. Un premier examen fait néanmoins ressortir que l'on passe clairement d'un rôle de préparation et d'appui (appui au management et à la gestion des ressources humaines ; appui à la définition et à la mise en œuvre des modalités et de l'organisation du travail ; préparation et

appui au dialogue social...) qui se retrouve dans les fiches de postes actuelles à un rôle de préparation, de conduite (Préparation et conduite du dialogue de gestion ; Préparation et conduite du dialogue social) voire de décision (Définition et mise en œuvre des modalités et de l'organisation du travail, Planification de l'ensemble des besoins de la structure).

C'est en quelque sorte recréer officieusement les secrétariats généraux supprimés en 2021..., mais sans aucun service en appui. Les directeurs y gagneront sans doute en capacité d'appui (mais encore faudrait-il qu'ils disposent d'un « délégué » par DDI vu l'ampleur de la fiche de poste... et que ce dernier dispose bien d'un bureau au sein de la DDI, ce qui n'est pas gagné !), mais les agents y perdront leur seule bouée de sauvetage quand le SGCD ne sait qu'éditer des tickets d'attente RH. Pour FO, on ne saurait supprimer la bouée « référent » pour les agents tant que les SGCD ne sont pas en mesure d'assurer leurs missions de proximité vis-à-vis des agents, et le potentiel futur délégué devra bien avoir un rôle d'appui au pilotage de la DDI auprès de sa direction, pas un rôle d'appui au pilotage de la DDI depuis le SGCD.

Bref, beaucoup de sujets à approfondir avant de conclure !

À retenir des débats :

Montée en charge des SGCD dans les missions qui leur sont confiées, cela reste à démontrer ! Les délégués de proximité auraient de manière assumée une mission de soutien au pilotage des directeurs, en corrélation avec les conclusions du rapport de la mission inter-inspection et non de RH de proximité. Pour FO, le timing de montée en puissance du nouveau rôle de « délégué » ne peut être déconnecté de celui du service rendu par le SGCD auprès des agents. A la demande insistante de FO, le contrat de service ainsi que la fiche de poste de délégué de proximité seront mis en concertation.

Point 3 Rencontres de l'ATE

De quoi parle-t-on ?

Le ministre de l'Intérieur a lancé à Rennes le 12 février 2024 les « rencontres de l'Administration Territoriale de l'État (ATE) ». Une démarche dans les cartons depuis près d'un an, et reportée successivement au regard de l'actualité sociale et gouvernementale (et qui initialement aurait dû être ouverte par Matignon...).

Avec au programme des thématiques abordées : La relation à l'usager, le renforcement de l'échelon départemental, la gestion des crises suite à la multiplication de celles-ci, la modernisation des pratiques dans l'organisation du travail, l'attractivité des métiers de l'administration territoriale de l'État, l'administration territoriale de l'État en Outre-Mer. Un menu copieux qui peut être cuisiné en mode sucré... ou salé !

Avec une somme de moyens humains et financiers consacrés à un processus fleurant bon le lean-management (des ateliers « participatifs », des questionnaires...).

Pour FO, ce n'est pas l'emballage qui compte, ce sera la prise en compte de ses revendications.



**LES AGENTS ACTEURS DES RÉFORMES ?
GARE À LA CHUTE...**

Les positions de FO :

Cf éléments portées en ouverture de séance.

En écho à l'atelier « Outre-Mer » opéré en Guadeloupe, FO remet en séance l'alerte des représentants de la DEALM de Mayotte adressée au SG du ministère de l'Ecologie, renvoyant à des dysfonctionnements liés au SGCD pour une grande partie.

À retenir des débats :

365 réunions thématiques et 39 se tiendront d'ici la fin de semaine. Une synthèse sera faite d'ici le 21 juin. Un retour sera fait sur la volumétrie et la répartition des agents qui y ont participé. La DMATES (direction du management de l'administration territoriale de l'Etat et de l'encadrement supérieur) affirme l'absence de logique de réorganisation territoriale de l'état mais bien de conforter les travaux engagés.

FO demande un calendrier décisionnel.

Point 4 Point sur les opérations de restructuration en DDI

De quoi parle-t-on ?

Voici une bonne décennie que les instances locales et nationales des DDI consacrent une bonne part de leur énergie à traiter des effets des restructurations en cascade. À la demande des OS, l'administration centrale a accepté de réaliser un suivi des restructurations locales... et ce n'est pas du luxe, même pour elle !

Les positions de FO :

FO rappelle son opposition à toute nouvelle restructuration générée par un abandon ou transfert de mission, une réduction d'effectifs ou un jeu de mécano-administratif.

Mais dès lors que restructuration il y a, elle doit être assumée par l'administration. Cela passe par un arrêté de restructuration pris au bon niveau, comprenant l'ensemble des mesures mobilisables. Et il faut parfois que nos représentants menacent d'une intervention de leurs représentants nationaux pour débloquer la préparation et prise des arrêtés.

La vision nationale des restructurations est donc indispensable en cette instance.

Au-delà des données générales, nous souhaitons disposer du nombre d'agents bénéficiaires des mesures d'accompagnement, et des refus de PRS en particulier. En pointant à nouveau la question de l'intégration dans les critères de la PRS de l'augmentation du temps de trajet, du coût financier supporté par l'agent, sans forcément changement de résidence administrative... sujet sur lequel il n'est pas honnête de faire croire aux agents qu'ils seront éligibles pour mieux leur refuser ensuite.

À retenir des débats :

FO se félicite de la présentation du bilan des mesures mises en œuvre pour chaque chantier de restructuration, mais alerte sur certains oublis.

FO déplore le manque d'accompagnement de ces restructurations, notamment en bornant à 1 an les arrêtés, ceci entraîne, entre autres, des difficultés pour les agents à suivre des formations. FO revendique que le délai le plus long permis par les textes pour les restructurations soit la règle. FO revendique également que la possibilité de faire un bilan de compétence soit systématiquement offerte aux agents, ce qui est loin d'être le cas actuellement.

1 – état de la crise agricole et situation dans les services d'économie agricole (à la demande de FO)

« Merci d'avance pour vos retours, encouragements, condoléances... » c'est la conclusion d'un courriel d'un agent d'un SEA, sur le forum-SEA qui leur est dédié. Voilà comment illustrer la situation des services d'économie agricole en ce moment. Les collègues, solidaires et souvent désespérés, font état d'outils inefficients avec des instructions de dossiers régulièrement rétrogradées du fait de « bugs », plus ou moins identifiés. ISIS, l'outil d'instruction des aides de la PAC, est devenu hors de contrôle : à chaque jour son lot de mauvaises surprises, menant les agents vers l'épuisement professionnel.

Les SEA ont besoin de moyens humains et surtout de planification, afin de contrer le travail dans l'urgence comme actuellement. Car la qualité du travail s'en ressent nécessairement, et les risques sont grands : risque d'apurement des comptes par l'Europe par exemple, ou aussi celui du versement d'aides indûment attribuées au vu de la précipitation du traitement ou celui de l'aggravation des tensions entre nos services et les exploitants agricoles ou bien encore le risque psycho-social qui pèse sur les agents des SEA.

Les mesures prises à la suite de la crise agricole en début d'année viennent le plus souvent alimenter ces risques en imposant l'urgence de leur mise en œuvre. Les SEA sont pressurisés, comme lorsqu'ils sont, en plus de leurs dossiers, sollicités pour rédiger des notes et éléments de langage pour les préfets et sous-préfets à l'occasion des mises en place des cellules d'écoutes. Et tout cela, dans l'urgence, bien entendu.

L'urgence devrait au contraire, être dans la planification des mesures de tous ordres (*instructions PAC, simplifications, contrôle unique, aides exceptionnelles...*) ; dans le renforcement des effectifs des SEA ; dans la mesure pleine et entière par les ministères de l'état de santé moribond des SEA.

À retenir des débats :

Le MASA rappelle que le ministre souligne le travail effectué et réitère son soutien aux services. Un comité plénier se réunit afin d'établir des actions à mener:

– adéquation moyens/missions : revue des activités, refonte des allocations des moyens dans un objectif de simplification, consolidation d'effectifs en 2023 d'1 ETP/ SEA, reprogrammation des vacations afin d'apporter des effectifs aux départements qui en auraient besoin, marché d'intérim de manière transitoire pour accompagner les DDTM en 2024, environ 10 SEA identifiés en fragilité particulière où des actions spécifiques d'urgence seront mises en oeuvre, mise en place d'outils de tutorat et d'outils de soutien psychologique, clarification de la règle d'enchaînement des contrats, prise en compte d'une demande de reconnaissance des agents SEA fortement sollicités en ce début d'année. Le Réseau d'Appui aux Personnes et aux Structures reste en alerte sur les SEA. Il est envisagé de faire appel au cumul d'emploi afin de permettre aux « jeunes » retraités de venir en aide aux agents des SEA (sic...). Une réflexion est en cours pour pouvoir anticiper la CDIsation pour des agents qui sont sur des postes permanents.

– outils informatiques : amélioration d'ISIS et de SAFRAN, plateforme numérique unique, généralisation de la signature électronique. Au niveau de l'informatique, l'ASP s'engage pour améliorer l'outil informatique avant l'ouverture de ISIS II.

En résumé, les services d'économie agricole (SEA) sont confrontés à de graves difficultés, notamment à cause d'outils informatiques inefficaces comme ISIS, ce qui entraîne un épuisement professionnel des agents.

La nécessité d'une planification efficace et de moyens humains supplémentaires est cruciale pour éviter le travail dans l'urgence. Le ministère de l'Agriculture reconnaît le problème et met en place diverses actions pour améliorer la situation, y compris des améliorations informatiques, du soutien psychologique et des renforts temporaires.

FO demande à connaître les conclusions du rapport sur le contrôle unique, actuellement sur le bureau du cabinet, mais toujours en attente de discussion.

Pour FO, le feu continue à couver en SEA...

2- bilan d'étape sur la délégation de contrôles de la remise directe en sécurité sanitaire des aliments (à la demande de FO)

Nous remettons en séance la pétition portée au Ministre de l'Agriculture par l'ensemble des organisations syndicales représentatives du MASA :

Sécurité Sanitaire Alimentaire Quand la délégation des contrôles devient une aberration !

Depuis le 1er janvier 2024, une décision gouvernementale a profondément modifié le paysage des contrôles sanitaires dans le secteur de la remise directe aux consommateurs. Bien que le personnel ait clairement identifié les risques et demandé le recrutement de contrôleurs d'État, leurs remarques et désaccords ont été mis de côté lors de la prise de décision et sans aucune communication préalable aux consommateurs.

Les agents, particulièrement préoccupés, voient malheureusement leurs inquiétudes se confirmer déjà dans la réalité.

Auparavant, les inspecteurs des DD(ETS)PP effectuaient les contrôles officiels, essentiels pour garantir la sécurité sanitaire des aliments, dans les établissements tels que les restaurants, boucheries-charcuteries, GMS, boulangeries-pâtisseries, poissonneries, marchés. Cette mission, cruciale pour protéger les consommateurs et assurer le respect des normes d'hygiène, était au cœur de leur activité.

Depuis un certain nombre d'années, avec le choix politique d'orienter les contrôles en amont des filières et en lien avec la diminution des effectifs des services, la fréquence d'inspection avait diminué avec des contrôles de ces établissements tous les 10 ans en moyenne.

En 2023, le gouvernement a décidé de déléguer les contrôles sanitaires à des opérateurs privés, "afin d'en augmenter la fréquence". Avec les 38 millions d'euros (TTC) par an que coûte cette délégation, l'État aurait pu financer bien plus de contrôles officiels réalisés par des agents publics indépendants et compétents.

Cette situation crée un profond malaise et les agents vivent très mal une délégation qui nécessite des effectifs conséquents, non seulement pour en assurer le suivi, mais également pour en gérer les suites.

De plus, ceci n'élimine en rien le risque de se retrouver à l'affiche d'un scandale sanitaire, sur des contrôles pour lesquels les agents publics ne sont même plus acteurs, et pour lesquels ils doivent se fier à des délégataires pas toujours (bien) formés.

Les agents sont en plus témoins de la dégradation de la qualité des contrôles délégués, dont ils doivent souvent rattraper les carences. Associé à la reprise difficile des missions sanitaires transférées de la DGCCRF vers la DGAL, du fait de l'insuffisance des moyens alloués, tout cela engendre une importante surcharge d'activité et des risques psycho-sociaux pour nos collègues dans les services.

Cette privatisation des contrôles sanitaires pose également plusieurs problèmes éthiques, notamment en ce qui concerne le choix des opérateurs délégataires :

Est-il imaginable un instant que les contrôles en remise directe soient confiés à des entreprises qui proposent déjà des services commerciaux aux acteurs de la filière agro-alimentaire ? Ne s'agirait-il pas d'un conflit d'intérêt manifeste, que d'être à la fois juge et partie, en contrôlant des plans de maîtrise sanitaire ou des résultats d'analyses microbiologiques qu'ils ont vendus ou réalisés aux mêmes professionnels ?

D'une part, la qualité des contrôles assurés par le délégataire n'est pas garantie. La formation des inspecteurs délégués ne peut rivaliser avec l'expertise des agents qui possèdent une vision complète des filières agro-alimentaires, de la production à la consommation. D'autre part, l'absence de coordination entre les différents opérateurs délégataires dans une même région pose le problème de l'harmonisation des inspections à l'échelle nationale, favorisant les disparités entre les départements.

Enfin, la délégation des contrôles ne décharge pas les DDPP de leurs responsabilités. Les agents doivent superviser les rapports d'inspection, les mises en demeure, les PV, les fermetures administratives,

recontrôler des établissements, apporter une expertise technique, organiser la programmation des délégataires, et répondre aux administrés et aux professionnels concernés.

Les agents signataires de cette lettre s'opposent fermement à cette privatisation des contrôles officiels. Il est urgent que le gouvernement prenne en compte les alertes des agents et révise sa politique de délégation des contrôles sanitaires dans le secteur de la remise directe, afin de garantir la sécurité alimentaire et la confiance des consommateurs.

Les agents signataires de cette motion s'opposent fermement à cette désorganisation et demandent :

- 1. Le recrutement massif d'agents de la fonction publique*
- 2. La priorité à la sécurité alimentaire et à la santé publique*
- 3. L'amélioration des conditions de travail et reconnaissance des agents*
- 4. La mise en place d'un groupe de suivi de la PSU avec les personnels et leurs représentants*

À retenir des débats :

La directrice générale du MASA doit recevoir les OS. Le travail est lancé et va continuer dans sa mise en place. Un comité de suivi interne DGAL et un comité de suivi élargi vont être mis en place ainsi que des GT métiers.

FO dénonce la perte de sens et les incohérences suite à cette délégation qui est source de mal être des agents. Un CSA alimentation doit se tenir prochainement au MASA, l'occasion pour FO de les porter une nouvelle fois auprès du Ministère.



3 – présentation des travaux de la mission inter-inspection d'évaluation de l'organisation et du fonctionnement des DDETS (PP) (à la demande de FO)

L'Inspection Générale de l'Administration a été chargée de conduire une mission d'inter-inspection, avec les inspections générales et conseils généraux des ministères concernés, pour l'évaluation de l'organisation et du fonctionnement des DDETS et DDETSPP. La mission s'intéresse par exemple à l'articulation entre DREETS et DDI, ainsi qu'aux questions des transversalités (environnement des DDETS et leur organisation). Plus précisément, l'IGA peut analyser si l'existence d'un continuum travail santé insertion fonctionne bien, en lien avec France Travail et son organisation.

Sur l'ensemble de ces sujets, FO/DDI a porté auprès de la mission ses constats et pistes de mesures correctives (cf notre contribution [ICI](#)). Avec au programme: renforcer les moyens humains des DDETS/PP, ne pas ou plus dégrader les conditions matérielles, conforter les expertises métiers, renforcer les DDI dans leur rôle de directions de plein exercice ; renforcer les liens avec les ministères de tutelle ; mettre un terme aux réformes et restructuration incessantes, remettre en place de véritables services RH de proximité dans chaque DDI.

En parallèle des travaux de l'IGA, la Cour des Comptes vient de publier un rapport (consultable [ICI](#)), ou plutôt un réquisitoire, sur la réforme des DREETS et DDETS.

- Une réforme intervenue dix ans après la précédente réforme de l'ATE, en 2010, suivie d'un train continu de restructurations au niveau régional (DRJS, DRDJS...) et de baisse continue des effectifs (- 33 % pour le BOP 124 entre 2012 et 2020 ; - 20 % pour le BOP 155)
- Aucune revue des missions ;
- Aucune réflexion préalable pour préciser les conditions de création des nouvelles entités et en anticiper les conséquences matérielles ;
- Une réforme conduite en pleine crise sanitaire et concomitante à la création des SGCD,

Au final, la cour des comptes reprend à « son compte » le constat des incohérences d'une mise en œuvre à marche forcée d'une réforme mal ficelée dénoncée dès le départ par FO.

À retenir... Avec un bilan après trois ans, à la hauteur de son impréparation :

- Les modes de fonctionnement interne sont encore à stabiliser.
- les dispositifs rarement concertés entre administrations centrales
- la distanciation entre l'échelon régional et l'échelon départemental a été accentuée et la répartition des missions entre les deux échelons n'est pas aboutie.

Et maintenant voici que le service public de l'insertion et de l'emploi, qui avait justifié la création des DREETS et DDETS-PP, a déjà été remplacé par le projet France Travail dans l'objectif affiché de « recentrer la perspective sur la problématique du retour à l'emploi ».

Une réforme à la va-vite pour faire un effet d'annonce ! Dont seuls les cabinets conseils ont été les bénéficiaires pour un coût estimé de 3 millions d'euros !

Sans régler le problème de fond des DDI: l'insuffisance des moyens humains pour assurer des missions qui dépassent d'ailleurs largement le cadre restreint du seul service public de l'insertion et de l'emploi !

«La situation actuelle ne peut perdurer, notamment à l'échelon départemental, au vu des très fortes tensions opérationnelles et du risque d'incapacité pour l'Etat à assurer pleinement ses missions dans le champ de la cohésion sociale et de l'insertion professionnelle. »

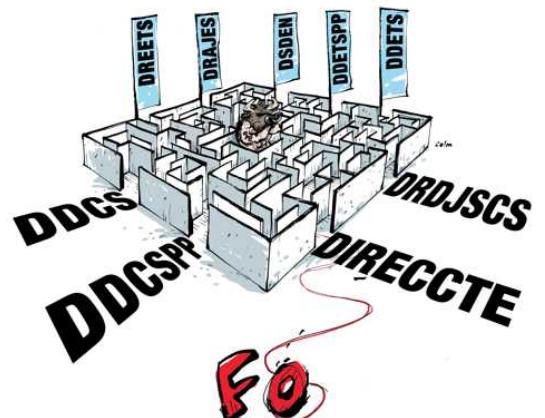
La création des DDETS-PP loin de résoudre cette politique de réduction des effectifs s'est limitée à un nouveau jeu technocratique de restructuration des services

Pour autant, la cours des comptes recommande de procéder à une revue exhaustive et approfondie des missions et le recours à l'inter-départementalisation pour « recentrer » les maigres effectifs.

Pour FO ce n'est pas acceptable

FO rappellera à chaque occasion les effets délétères des réductions arbitraires et irresponsables d'effectifs.

Retrouvez [ICI](#) notre analyse du rapport de la Cour des Comptes.



À retenir des débats :

3 ans après leur création, dans un contexte difficile (covid, crise en Ukraine), l'inspection considère que la réforme n'a pas encore pu produire d'effets tangibles. Derrière des constats globalement partagés (en résumé ça ne fonctionne pas au top), des propositions qui interpellent : pour résoudre les problèmes, il faudrait juste plus de directeurs mieux payés et des cafés convivialité. On pousse un peu le trait mais c'est un peu ça ! FO a bien d'autres préconisations à formuler avant toute prise de décision suite au rapport !

Le rapport de la mission inter-inspection sur les DDETS formulent des préconisations qui interrogent fortement notre organisation syndicale :

- la création d'une fonction appui pour accroître la transversalité des métiers, alors que ce rôle relève actuellement plus spécifiquement du niveau régional), la création d'un 4^e poste de direction avec un troisième adjoint au DDETSP, alors que le taux d'encadrement dans les services ne cesse d'augmenter : et dans les deux cas, avec quels moyens quand les plafonds d'emploi ne sont plus à l'os mais la moelle ?
- regrouper les agents des DDETS sur un site unique quand tel n'est pas le cas, une proposition habituellement de bon sens, mais qui risque d'avoir l'effet inverse dans un contexte de dégradations des conditions de travail liées à la densification immobilière ;
- revaloriser les rémunérations des directeurs en déficit d'attractivité, ce qui, pour FO, ne peut se faire sans revaloriser leurs agents dont les postes sont, eux aussi, en déficit d'attractivité ;
- pointer l'absence de ressources spécialisées notamment en matière d'inspection-contrôle (le corps des IASS, mais le rapport aurait également pu pointer le corps de l'inspection du travail) sans évoquer les rémunérations des corps techniques ou le manque de valorisation des missions de contrôles pour les agents des corps concernés ;
- vouloir orienter le pilotage vers la transversalité alors que le manque criant d'effectifs nécessite de *facto* pour les agents de se concentrer sur leur cœur de métier ;
- avoir pour objectif unique de rapprocher l'emploi et l'insertion (qui était la raison officielle de la réforme) alors que la réforme a pour corollaire un fort risque d'affaiblissement du lien travail-emploi.

4 – Outils informatiques mis à disposition des DDI (à la demande de FO)

FO dresse le constat que nombre d'outils ou de protections informatiques rendent difficiles voire entravent l'exercice des missions.



À retenir des débats :

Sujet reporté à la prochaine formation spécialisée SSCT des DDI du 24 juin.

5 – état des budgets de fonctionnement des DDI (à la demande de FO)

Retirer 10 milliards d'un seul trait de plume sur le budget de l'État, cela a des répercussions directes sur le fonctionnement des services (cf les éléments portés dans notre DP).

Au mois de mai, on est déjà en mode « fin de gestion » !



À retenir des débats :

Sur les crédits de fonctionnement et d'investissement, une reprise de crédit de 4 % a été faite Sur les crédits de fonctionnement et d'investissement, et des reprises ont été faites sur les projets immobiliers non encore débutés. La priorisation a été faite sur les véhicules. Les déplacements ont été impactés.

Sur les effectifs, les recrutements ont été maintenus mais décalés d'un mois afin d'affecter le moins possible les services.

Maintien des 2 priorités : renforcement de l'échelon territorial et la modernisation des services.

6 – Mobilisation des agents des DDI pendant les JOP 2024

FO rappelle à cette occasion sa revendication d'une augmentation de 20 % de l'indemnisation des astreintes, gelée depuis 10 ans. Sujet qui est de la compétence propre du ministère de l'Intérieur en DDI.

Nous relevons également la nécessité que l'ensemble des ministères de l'ATE veillent à une application harmonisée « vers le haut » des gratifications en DDI, dans un souci de bon climat au sein de ses services. Pour FO, le contraire aboutirait à une aggravation des frustrations déjà présentes. Dans un souci de transparence et de lutte contre toute inégalité de traitement, FO demande que l'information des agents quant à leur éligibilité à la gratification et au niveau de cette dernière soit portée à leur connaissance d'ici mi-juin.

De plus, il est souvent demandé localement aux agents d'exercer une pression d'inspection dans le périmètre géographique des jeux olympiques, alors que ce ne sont pas les directives qui ont été communiqués par la direction générale de l'alimentation, entre autres. Difficile là encore de s'y retrouver !

À retenir des débats :

CCRF : Note du 21 mai. Arbitrage sur le niveau des primes, en ne mobilisant que les 2 paliers les plus bas conduisant à un accroissement significatif d'activité mais pas une mobilisation très soutenue. Les remontées nominatives ont été demandées au DDI.



MTECT : saisine des 3 directions régionales concernées qui ont fait les remontées des départements. Peu d'agents mobilisés, et pas d'impact majeur sur les congés.

MASA : environ 390 agents sollicités. La compensation sera ensuite définie selon la mobilisation réelle sur les 3 niveaux de primes.

MIOM : la prime JO sera versée sur le même programme que la paie principale.

Le MIOM prend note de la demande de la revalorisation des astreintes mais précise qu'une note spécifique JO a été créée. Le SG du MIOM prend acte de la demande de FO que chaque agent réputé mobilisé soit informé d'ici mi-juin avec indication de son niveau de « gratification ».